



Pôle Réseaux d'Énergie

Rédigé Édouard MARTINETTI

Tél. +33 (0)2 40 99 48 49

Fax + 33 (0)2 40 41 49 38

edouard.martinetti@nantesmetropole.fr

[PJ : diaporama présenté en séance](#)

Réf. : ESP_RdE_K07I_commission271123

Compte-rendu

Objet de la réunion : Commission des usagers du réseau de chaleur ZAC de la Minais

Date de la réunion : 27 novembre 2023

Participants pour la Ville, Nantes Métropole et IBEM/IDEX :

Ville de Sainte-Luce sur Loire

Anthony DESCLOZIERS, maire de Sainte-Luce sur Loire

Nantes Métropole

Tristan RIOM, Vice Président

Philippe WEISZ, responsable Pôle Réseaux d'Énergie

Edouard MARTINETTI, Chargé de mission Pôle Réseaux d'Énergie

IDEX

Bertrand HEREL, Directeur Régional

Benoit HURAD, Directeur technique

Anthony KERMANAC'H Directeur de la Performance

Abib AKIMBOLA-PRUVOST Responsable d'Exploitation

NALDEO (AMO de Nantes Métropole)

Marc BRANCHU, Directeur de projets

Diffusion :

Participants, invités présents et invités excusés

Compte-rendu

Présentation du diaporama par Nantes Métropole, NALDEO et IBEM, jointe à ce compte-rendu.
Les questions et échanges ayant eu lieu à l'issue du diaporama sont récapitulés ci-dessous.

Nantes Métropole informe qu'en raison de l'extinction du tarif du gaz réglementé (B1) en juin 2023, il sera nécessaire de définir de nouveaux indices représentatifs des charges réelles d'IBEM pour l'indexation du terme R1gaz. Cette modification fera l'objet d'un avenant n°4 au contrat prévu de passer au conseil métropolitain du 1^{er} trimestre 2024.

L'année 2022 a été marquée par le remplacement des chaudières gaz en chaufferie, et la mise en place d'une chaudière mobile en fin d'année pour assurer la continuité de service lors des travaux en chaufferie.

Comme en 2021, le taux d'EnR (Énergie Renouvelable et de Récupération) a été supérieur à 50 % en 2022. Pour mémoire, en cas de taux d'EnR < à 50 %, l'administration fiscale accepte l'application du taux de TVA réduit si la moyenne des 3 années précédentes est > 50 %.

L'année 2022 a vu le tarif R1 (terme proportionnel calculé en €/MWh consommé) augmenter en raison notamment de la hausse du coût du gaz. Néanmoins, l'augmentation du tarif constaté en 2022 a été inférieure à une augmentation du coût de la chaleur assurée par une solution 100 % de gaz.

Enfin, comme en 2021, le réseau de la Minais a reçu pour 2022, le label éco-réseau de l'association AMORCE. Ce label est attribué aux réseaux de chaleur qui répondent aux critères suivants :

- avoir une mixité EnR&R réelle > 50 % sur l'année considérée,
- avoir un tarif global de vente de chaleur compétitif par rapport à une solution de référence (gaz),
- avoir une démarche renforcée pour informer et associer les abonnés et usagers (ex : mise en place d'une commission des usagers).

Pourquoi la part de tarification fixe (part R2 calculée à la puissance souscrite) est si élevée pour la groupe scolaire (GS) et la Halle Sportive (abonnés équipements) ?

Contrairement aux logements qui ont un besoin de chaleur en continue en saison de chauffe, le GS et la Halle Sportive ont des besoins en chaleur en intermittence (baisse de chauffage lorsque les bâtiments ne sont pas utilisés : week end, nuit, vacances scolaires...). Ainsi, pour une même puissance souscrite, les équipements auront un besoin en chaleur moins important que les logements. La part fixe dans la facture des abonnés équipements est, de ce fait, plus important que pour les abonnés logements.

Il est à noter que, malgré ces écarts, les abonnés logements et les abonnés équipements ont la même tarification.

Par ailleurs, on constate ce même type d'écart entre les abonnés logements et les abonnés équipement dans tous les réseaux de chaleur de Nantes Métropole.

Consommation de chaleur de l'abonné Temp'O ?

Le bâtiment Temp'O (85 logements) a été raccordé en début 2022. Ses besoins en chaleur sont très supérieurs aux consommations attendues pour un bâtiment récent soumis aux nouvelles réglementations thermiques.

Des vérifications ont été effectuées par IBEM sur le compteur de chaleur, qui est utilisé pour la facturation. À ce stade, aucun dysfonctionnement n'a été identifié sur cet équipement. Mais par sécurité, IBEM a procédé au changement du compteur.

Compte-rendu

Il reste encore à finaliser le test sur banc d'essai afin de valider définitivement la bonne tenue du compteur. IBEM fera un retour du résultat dès que ce test aura été effectué.

Les abonnés de Temp'O font part de nombreux dysfonctionnements, voire malfaçons, de leur bâtiment et de leur réseau secondaire de chauffage/ECS, ce qui pourrait expliquer ces surconsommations.

La Ville se rapprochera du maître d'ouvrage du bâtiment (LNH) pour que des actions correctives soient réalisées.

Nantes Métropole transmettra aux abonnés de Temp'O tous les éléments disponibles permettant de démontrer que le bâtiment surconsomme de la chaleur.

Est-ce que les travaux de remplacement des chaudières gaz impacteront le tarif ?

Non, ces travaux sont à la charge du délégataire dans le cadre de ses obligations de gros entretien et renouvellement des installations de la Délégation de Service Public (DSP). Ces travaux ne feront pas l'objet d'une hausse de tarif.

Les comptes de la DSP étant en déficit, est-ce que cela va nécessiter une hausse de tarif ?

Non, car le déficit des comptes de la DSP fait partie du risque porté par le délégataire.

La chaudière bois ayant été souvent arrêtée, comment s'assurer que les phases de démarrage et d'arrêt où le filtre à manches peut être bypassé n'impactent pas significativement la qualité de l'air ?

IBEM a procédé en 2022 au changement de son onduleur pour éviter les arrêts liés aux microcoupures du réseau électrique d'ENEDIS.

Même si ce changement a eu un effet positif, IBEM envisage de renforcer une nouvelle fois son onduleur afin de limiter au maximum les arrêts de la chaufferie en raison de ces micro-coupures. Par ailleurs, le filtre à manches n'est pas automatiquement bypassé pour les arrêts de très courte durée.

Nantes Métropole prévoit également de mettre en place en 2024 une station de mesure mobile de la qualité de l'air. La durée de la mesure et l'emplacement de la station mobile seront à déterminer avec Air Pays de la Loire.

Il est envisagé pour la prochaine commission des usagers de faire intervenir Air Pays de la Loire pour détailler la campagne de mesure envisagée.